



Direction Technique
Autodrome de Linas-Montlhéry
BP 20212 - 91311 Montlhéry cedex France
Télécopie 33 / (01) 69 80 17 17
Tél. 33 / (01) 69.80.17.00
FMi/CTi

31 MAI 2005

PROCES-VERBAL N° 05/03547

- DEMANDEUR** : **RTS CHAPUIS**
ZA Le bois Rond
2 rue des frères lumière
69720 Saint Bonnet de Mure
- OBJET** : Etude de dossier en vue de la validation 10g selon la norme EN 1865 §4.5.9 du chariot portoir BCX 400 et du chariot brancard monobloc BCX 450 CF.
- RESPONSABLE** : François MINNE
- CONCLUSION** : Les différences présentées entre les nouveaux modèles et les chariots testés (BCX 330 et BCX 240CF) n'interviennent pas sur les caractéristiques principales. Par conséquent, on peut considérer que le chariot porteur BCX400 et le chariot brancard monobloc BCX 450 CF répondent au paragraphe 4.5.9 de la norme EN 1865.

MONTLHERY, 20/05/2005

Pierre CASTAING
Chef du Service Sécurité Passive

Jean-Loup MARDUEL
Directeur Technique

N.B. : "Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'UTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter". Seule est autorisée la reproduction intégrale de ce document.
Les résultats des essais ne couvrent que le matériel soumis aux présents essais et identifiés dans le présent procès-verbal d'essais.

Union Technique de l'Automobile, du Motorcycle et du Cycle
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 euros
TVA FR 89 438 725 723- Siren 438 725 RCS Evry

Ce procès-verbal d'essais comporte 3 pages et 1 annexe